

L&J Ré

Société Anonyme au capital de 1 500 000 euros
Siège social : **41, rue Martre - 92117 CLICHY CEDEX**
413 178 740 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 29 juin 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 ET AU 31 DECEMBRE 2018 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Part des rétrocessionnaires dans les prov. techniques : provisions pour sinistres (non-vie).....	-	185
Créances : créances nées d'opérations de réassurance..	2 088	2 619
Autres actifs : comptes courants et caisse	17 789	17 579
TOTAL ACTIF	19 878	20 382

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	12 436	11 860
- Cap. soc. ou fds d'éts et fds social complémentaire	1 500	1 500
- Réserve légale	150	150
- Réserves réglementées	5 451	5 451
- Report à nouveau	4 759	5 932
- Résultat de l'exercice	576	- 1 174
Prov. techniques brutes : prov. pr sinistres (non-vie)	7 265	8 225
Autres dettes.....	135	210
- Dettes nées d'opérations de réassurance	135	195
- Autres dettes : créanciers divers	-	15
Comptes de régularisation - Passif	42	87
TOTAL PASSIF	19 878	20 382

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019 ET POUR LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018 (en Keuros).

Compte technique assurance non-vie	01/01/2019 - 31/12/2019		01/01/2018 - 31/12/2018	
	Opérations brutes	Cession et rétro	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises, nettes de réassurance.....	7 200,783	0,000	7 200,783	6 956,422
- Primes brutes émises	7 200,783	0,000	7 200,783	-
Allocation du produit des placts du compte non-technique	-	-	-	- 140,458
Charge de sinistres, nette de réassurance.....	- 5 590,996	- 183,527	- 5 774,523	- 7 118,532
- Montants payés	- 6 551,253	1,410	- 6 549,843	- 4 759,821
- Var. de la prov. pr sinistres	960,257	- 184,937	775,320	- 2 358,712
- Frais d'acquis. et d'admin.	- 830,956	-	- 830,956	- 871,113
- Frais d'acquisition	- 603,823	-	- 603,823	- 653,066
- Frais administratifs	- 227,133	-	- 227,133	- 218,047
RESUL. TECHNIQUE NON-VIE	-	-	595,304	- 1 173,682

Compte non technique	01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
Résultat technique de l'assurance non-vie	595,304	- 1 173,682
Produits des placements	71,347	95,945
- Produits des placements	0,001	0,052
- Autres produits des placements	71,346	95,894
Charges des placements.....	- 90,228	- 236,403
- Charges de gestion des placements	- 88,822	- 77,682
- Autres charges des placements.....	- 1,406	- 158,722
Allocation du produit des placts au compte technique.....	-	- 140,458
RESULTAT DE L'ANNEE	576,423	- 1 173,682

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2019.

1 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. Il n'y a pas eu d'évènements significatifs au cours de l'année 2019.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les états financiers sont présentés en euros. Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (le règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance). Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les méthodes retenues pour établir les comptes, sont indiquées dans les notes ci-après, seuls les points présentant un caractère significatif ont été mentionnés. **2.1. Impôt sur les bénéfices.** La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de L'OREAL S.A. dont le siège social est situé 14, rue Royale - 75008 PARIS (632 012 100 R.C.S. PARIS). **2.2. Actifs incorporels.** Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, incluant les frais d'acquisition. Il s'agit de frais de 1^{er} établissement. Ils sont totalement amortis. **2.3. Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances.** Les créances nées d'opérations de réassurance sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité. Les autres créances inscrites au bilan font l'objet d'une appréciation cas par cas. **2.4. Provisions techniques.** Les méthodes de détermination des provisions techniques sont les suivantes : **Provisions pour primes non acquises.** Les provisions pour primes non acquises en cours sont calculées brutes de commissions de cession par contrat de réassurance au prorata de la durée restant à couvrir avant le terme de la garantie. En cours de vie d'un contrat pluriannuel, les droits et obligations sont comptabilisés dès lors que les conditions de transfert de risques sont définitivement acquises à la date d'arrêté des comptes. **Provisions pour sinistres.** Les provisions sont constituées, dossier par dossier, sur la base des rapports et des estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elles incluent également une estimation sur la base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. A la clôture de chacun des exercices suivants, les provisions seront ajustées en fonction des informations disponibles. Afin d'estimer le coût final de la sinistralité de la captive L&J Ré SA, deux types de sinistres sont à évaluer : 1. Les sinistres survenus mais sous-provisionnés, 2. Les sinistres survenus mais non encore observables, 3. Les recours sur les sinistres survenus mais non encore provisionnés. Ces sinistres sont réunis sous l'appellation d'IBNR dans les états financiers de L&J Ré et leur montant total brut de réassurance s'élève à 5 483 Keuros pour la branche Dommages. La détermination des IBNR résulte d'une part, de l'application de

méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. **2.5. Provisions pour risques et charges.** Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions. **2.6. Comptes de régularisation.** Les frais d'acquisition relatifs aux primes de réassurance non-acquises sont reportés et sont inscrits à l'actif du bilan. Les commissions sur primes cédées aux réassureurs, reportées à la clôture de l'exercice, sont inscrites au passif du bilan. **2.7. Opérations en devises.** Les comptes de la société sont tenus suivant le système pluri-monnaire et les comptes annuels sont exprimés en euros. Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours du change en vigueur à la fin du mois précédant leur survenance. A la date de clôture de l'exercice, les créances et dettes libellées en une devise autre que l'euro sont converties en euro sur base du cours de change en vigueur à cette date. En application des principes énoncés par le règlement CRC n° 2007-07 du 14/12/2007, le traitement comptable de l'effet des variations de cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories : les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change « structurelle » dont les différences de conversion sont enregistrées dans des sous-comptes « écarts de conversion ». Les éléments « structurels » n'étant pas destinés à être réalisés, leur valorisation n'est pas affectée par la volatilité des cours de change ; les opérations générant une position de change « opérationnelle » dont les différences de change sont comptabilisées en « pertes et gains de change » depuis le 01/01/2008. **2.8. Consolidation.** Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'OREAL S.A.

3 - NOTES SUR LE BILAN (en Keuros, sauf indication contraire). Répartition des placements. Comptes courants et Total, C/C FINVAL EUROS, (Devise EUR) : 17 789, Pourcentage : 100,00. **Echéances des créances et des dettes. Durées résiduelles. Créances.** Créances sur opérations de réassurance et Total, 2019, Jusqu'à un an et total : 2 088, 2018 : 2 619. **Dettes.** Dettes sur opérations de réassurance, 2019, Jusqu'à un an et total : 135, 2018 : 195, Autres dettes, 2018 : 15, Total, 2019, Jusqu'à un an et total : 135, 2018 : 211. **Comptes de régularisation actif et passif. Actif.** Néant. **Passif.** Autres comptes de régularisation et Total, 2019 : 42, 2018 : 87.

Bilan 2019 en devises (en euros)	Actif		Passif	
	Total actif en devises	Total écart de change	Total passif en devises	Total écart de change
AED UAE Dirham	61 598	- 258	-	-
AUD Dollar Australien.....	58 819	1 602	-	-
BRL Real Brésilien	686 604	- 6 109	-	-
CAD Dollars Canadiens	-	-	26 724	- 280
CHF Franc Suisse	473	24	-	-
CNY Yuan Chinois.....	5 349 490	18 706	-	-
COP Peso Colombien	17 830 191	- 438	-	-
EGP Pound Egyptien	81 843	552	-	-
EUR Euro et monnaies zone euro.....	19 599 985	-	7 052 012	-
GBP Pound UK.....	- 13 751	- 803	196 441	511
HKD Dollar Hong-Kong	- 534 834	0	-	-
IDR Rupie Indonésienne	3 343 745 299	0	-	-
JPY Yen Japonais	54 848 397	0	-	-
KES Kenyan Shilling	776 960	141	-	-
KZT Tenge Kazakhstan	193 246	564	-	-
MOP Macao.....	3 045	12	-	-
MXP Peso Mexicain	6 800 712	13 898	-	-
NGN Naira.....	369 197	863	-	-
NZD Dollar Néo-Zélandais	2 485	0	-	-
PHP Peso Philippin	79 169	142	-	-
RUB Rouble Russe	3 791 318	2 112	-	-
SGD Dollars Singapour.....	16 484	364	206 843	-
TWD Dollar Taïwanais	714 910	284	-	-
UAH Ukrainien Hryvna	12 759	59	-	-
USD US Dollars	- 2 981 045	125	2 515 667	21 410
VEB Peso Venezuelien.....	-	16 457	-	-
VND Dong Vietnamien	3 931 572	-	-	-
TOTAL	-	48 298	-	21 641

Suivi des capitaux propres. Le capital social de 1 500 000 euros se compose de 1 000 000 actions de 1,50 euro entièrement libérées. L'actionnariat de la société se décompose comme suit : L'OREAL : 999 999 actions et HOLDIAL : 1 action. Le résultat de l'exercice 2018 a été affecté au poste « Report à nouveau » (RAN).

	31/12/2018	Affectation résultat	Résultat de la période	31/12/2019
Capital social	1 500	-	-	1 500
Réserve légale	150	-	-	150
Autres réserves	5 451	-	-	5 451
RAN.....	5 932	- 1 174	-	4 759
Résultat exercice antérieur	- 1 174	1 174	-	0
Résultat de l'exercice	0	-	576	576
TOTAL	11 860	0	576	12 436

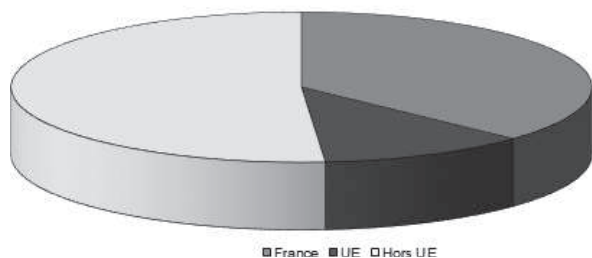
Information sur les parties liées (en euros). La société L&J Ré a conclu les transactions ci-après avec des parties liées : Désignation de la partie : FINVAL, Nature du lien : Partie liée entrant dans le périmètre de consolidation, Désignation de la transaction : Rémunération du compte courant bancaire, Profit généré : 1, Désignation de la transaction : Frais sur le compte courant bancaire, Profit généré : 1 044, Désignation de la transaction : Intérêts débiteurs, Profit généré : 86 399. **Engagements hors-bilan.** Néant.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en Keuros). Primes acquises. Primes brutes émises, 31/12/2019 : 7 201, 31/12/2018 : 6 956, Total primes brutes et Nettes acquises, 31/12/2019 : 7 201, 31/12/2018 : 6 956, Variation : 3,51 %. Le volume des primes acquises, nettes de réassurance, a atteint 7 200 783 euros durant l'exercice contre 6 956 422 euros en 2018, soit une variation de 3,51 %. Le montant des commissions afférentes aux acceptations 2019 est de 603 823 euros. **Détail des primes brutes émises par zone géographique.** Répartition des primes brutes de réassurance de la société L&J Ré.

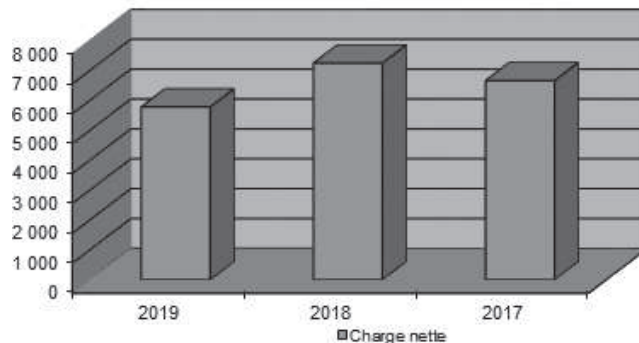
	France	UE	Hors UE	Total
Dommage.....	2 667	839	3 695	7 201
Transport	0	0	0	0

TOTAL	2 667	839	3 695	7 201
Pourcentage.....	37 %	12 %	51 %	100 %

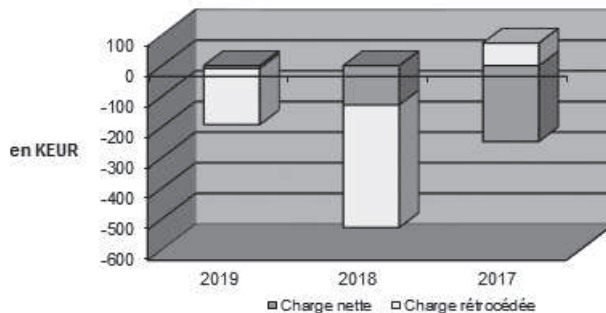
Répartition des primes émises par zone



Charge de sinistres Dommage



Charge de sinistres Transport



Détail de la charge de sinistres.

	2019	2018	2017
Dommage : charge nette.....	5 783	7 246	6 661
Transport :			
- Charge nette.....	- 9	- 128	- 248
- Charge rétrocedée.....	- 184	- 400	73
- Charge brute.....	- 192	- 528	- 174

Détail des opérations techniques par exercice d'assurance. Evolution au cours des 5 derniers exercices.

Année comptable	Exercice d'assurance				
	2015	2016	2017	2018	2019
2015 :					
- Règlements sinistres.....	643	-	-	-	-
- Provisions sinistres.....	441	-	-	-	-
- Provisions IBNR.....	421	-	-	-	-
- Provisions IBNR rétrocedés.....	- 48	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	1 457	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	1 457	-	-	-	-
Primes acquises cumulées.....	2 029	-	-	-	-
Rapport : Sinistres / Primes acquises.....	72 %	na	-	na	na
2016 :					
- Règlements sinistres.....	1 400	5 408	-	-	-
- Sinistres rétrocedés.....	0	- 14	-	-	-
- Provisions sinistres.....	599	4 867	-	-	-
- Provisions IBNR.....	- 527	383	-	-	-
- Provision sinistres rétrocedés.....	- 882	- 295	-	-	-
- Provisions IBNR rétrocedés.....	155	- 49	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	744	10 300	-	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	2 201	10 300	-	-	-
Primes acquises cumulées.....	2 700	8 031	-	-	-
Rapport : Sinistres / Primes acquises.....	81 %	128 %	-	na	na
2017 :					
- Règlements sinistres.....	326	5 522	241	-	-
- Sinistres rétrocedés.....	- 182	- 152	0	-	-
- Provisions sinistres.....	- 1 032	- 4 272	6 257	-	-
- Provisions IBNR.....	- 8	- 730	243	-	-
- Provision sinistres rétrocedés.....	882	- 764	0	-	-
- Provisions IBNR rétrocedés.....	- 107	396	0	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 118	0	6 740	-	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	2 083	10 300	6 740	-	-
Primes acquises cumulées.....	2 700	8 977	6 726	-	-
Rapport : Sinistres / Primes acquises.....	77 %	128 %	100 %	na	na
2018 :					
- Règlements sinistres.....	- 144	- 187	5 703	6	-
- Sinistres rétrocedés.....	0	- 277	0	0	-
- Provisions sinistres.....	- 1	- 311	- 5 154	6 366	-
- Provisions IBNR.....	56	249	- 322	667	-
- Provision sinistres rétrocedés.....	0	774	0	0	-
- Provisions IBNR rétrocedés.....	58	- 249	0	0	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 31	0	226	7 039	-
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	2 051	10 300	6 966	7 039	-
Primes acquises cumulées.....	2 700	8 977	6 726	6 955	-
Rapport : Sinistres / Primes acquises.....	76 %	128 %	100 %	101 %	na
2019 :					
- Règlements sinistres.....	- 18	4	1 189	4 032	1 344
- Sinistres rétrocedés.....	0	- 7	0	0	0
- Provisions sinistres.....	- 6	- 285	- 1 025	- 5 716	1 055
- Provisions IBNR.....	58	99	61	- 767	5 601
- Provision sinistres rétrocedés.....	0	285	0	0	0
- Provisions IBNR rétrocedés.....	- 58	- 99	0	0	0
TOTAL CHARGE DE SINISTRE	- 25	- 3	225	- 2 451	8 000
TOTAL CHARGE DE SINISTRE CUMULEE	2 027	10 297	7 191	4 588	8 000
Primes acquises cumulées.....	2 634	9 059	6 726	6 955	7 224
Frais d'acquisitions.....	638	1 539	827	653	668
Rapport : Sinistres / Primes acquises.....	101 %	131 %	119 %	75 %	120 %

Revenu des placements. Au 31/12/2019, L&J Ré a placé sa trésorerie auprès de FINVAL (centrale de trésorerie du groupe L'OREAL). **Résultat de change.** Le résultat de change généré en 2019 est de 69 939 euros contre - 62 828 euros en 2018. Comme lors des exercices précédents, les primes enregistrées au cours

de l'année 2019 ont été saisies dans la devise d'origine du pays concerné et les dettes et créances ont été réévaluées selon les taux de change du groupe L'OREAL. **Ventilation des produits et charges des placements.** Revenus des autres placements et Total I-2a ou II-1 du compte de résultat, Concernant les autres entreprises et total : 70, Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...), Concernant des entreprises liées : - 87, Concernant les autres entreprises : - 1, Total : - 89. **Détail de la charge d'impôts.** Néant. **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et engagements de pension à l'égard des anciens membres de ces organes.** Aucune rémunération n'a été allouée au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction aux 31/12/2019 et 2018. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement en matière de pensions de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes aux 31/12/2019 et 2018.

5 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. A la date d'approbation des comptes annuels 2019, la direction n'a pas identifié d'impact significatif sur les opérations et l'activité de la société de l'épidémie de Covid-19. En raison du niveau élevé d'incertitude concernant les développements futurs concernant Covid-19, le Conseil d'administration ne peut pas quantifier les effets financiers futurs sur l'activité de la Société, et suit de près cette question.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019. L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31/12/2019, s'élevant à 576 423,03 euros en totalité au compte « report à nouveau » qui sera porté de 4 758 720,23 euros à 5 335 143,26 euros. L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. A l'Assemblée Générale de la société L&J Ré. **Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L&J Ré relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 02/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des IBNR et des prévisions de recours. Risque identifié. Comme indiqué dans la note 2.4 Provisions techniques - Provisions pour sinistres d'estimer le coût final de la sinistralité de la captive L&J Ré SA, trois éléments sont à évaluer : les sinistres survenus mais sous-provisionnés ; les sinistres survenus mais non encore observables ; les recours sur les sinistres survenus mais non encore provisionnés. La détermination des IBNR et des prévisions de recours résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge à l'ultime. Ces sinistres sont réunis sous l'appellation d'IBNR dans les états financiers de L&J Ré et leur montant total brut de réassurance s'élève à 5,483 Meuros pour la branche Dommages. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les catégories d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente et la probabilité de réalisation des prévisions sont en général plus importantes. **Synthèse de notre réponse.** Nous avons évalué l'environnement de contrôle interne lié : à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ; au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèse, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables). Nous avons également analysé la fiabilité des données servant de base aux estimations. Nous avons procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent. Enfin nous avons examiné la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, des pratiques de marché, du contexte économique et financier.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 02/06/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires. Désignation du Commissaire aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société L&J Ré par l'Assemblée Générale du 30/09/2016. Au 31/12/2019, DELOITTE & ASSOCIES était dans la 4^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 11 juin 2020, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Estelle SELLEM.

Le rapport de gestion est mis à la disposition du public au siège social.